

CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE DE CHARLY

I. — LA HALLE

De temps immémorial les habitants apportaient leurs denrées dans les paroisses les plus voisines pour les vendre sur la place publique. Les seigneurs, pour faciliter la vente de ces produits, firent construire des halles ou marchés couverts où ces transactions commerciales pouvaient se faire à l'abri des injures du temps ; mais ils percevaient une faible rétribution pour les dédommager des frais de construction. Ce droit de place ou de hallage qui appartenait aux seigneurs leur fut enlevé par la Révolution. La loi des 16 24 août 1790 confia aux Conseils municipaux la police et l'approvisionnement des halles et marchés.

Charly avait sa halle construite par l'abbesse de Notre Dame de Soissons, qui avait la seigneurie de Charly, à une époque que nous pouvons fixer approximativement au xvi^e siècle, autant qu'on en pouvait juger par sa construction, et que nous avons vue dans notre enfance. Sous cette halle était un puits commun, dont l'eau était malsaine, car le puits n'était pas couvert et on y jetait souvent des immondices, sans souci des règlements de police. C'est sous la halle que le tambour de ville lisait les règlements administratifs,

les annonces locales, etc. C'est là qu'avaient lieu, le mardi de la Mi Carême; les charivaris, ou jugements rendus par la justice populaire contre ceux qui avaient commis des fautes non passibles des tribunaux, mais qui relevaient de l'opinion publique, telles qu'un mariage rompu la veille de sa célébration, sans autre raison qu'un motif d'argent, un manque de délicatesse dans une affaire, un mari battu par sa femme, une infidélité conjugale, etc. Ces charivaris, que j'ai racontés dans *l'Histoire de Charly* (p. 168 169), amenaient des animosités et des haines profondes entre les juges et leurs justiciables. Une ordonnance de police les supprima.

La halle de Charly était à l'alignement avec la Grande Rue : elle avait la forme d'un parallélogramme dont deux côtés étaient coupés obliquement. Elle mesurait 17 mètres de long sur 6^m 50 de large.

Le 6 février 1841, le Conseil municipal vota la démolition de la halle.

Sous la halle avaient lieu trois marchés par semaine, les lundis, jeudis et samedis. Les marchés du lundi et du samedi ont été supprimés, par suite des marchés établis dans quelques localités voisines, et le marché du jeudi se tient actuellement sur l'emplacement de l'ancienne halle, où les marchands sont exposés aux intempéries des saisons,

II. — La Croix Saint-Loup

Entre Charly et le hameau de Ruvet, à 400 mètres environ de l'église, sur le côté droit de la route départementale, existe une maison de construction récente, au lieudit *La Croix Saint Loup*.

Ce lieudit a sa petite histoire.

Il a une superficie de 16 ares 54 centiares, 25 perches environ d'après les anciennes mesures locales,

D'après des actes de vente, ce terrain était devenu propriété des Hospices de Château-Thierry qui, probablement, l'avaient concédé à la fabrique de Charly, à la charge d'y élever un calvaire, de l'entretenir et d'acquitter une fondation. La pièce authentique qui existe dans les archives de la commune de Saulchery ne précise ni la date, ni l'espèce de fondation.

Le calvaire consistait en une croix de bois scellée sur un piédestal en pierres et entourée de quarante ormes, plantés sur deux rangs, ainsi qu'on le voit sur un plan conservé au Ministère des Travaux publics.

Il était d'usage quand on inhumait un habitant de Ruvet, Saulchery, Le Pont et Montoiselle (car Saulchery n'a eu son église qu'en 1735) de déposer la bière devant cette croix ; c'est là que le clergé de Charly allait prendre le cercueil.

D'après la pièce que nous avons consultée, les habitants de Charly avaient adressé une lettre à Mgr Desjobert, Grand Maître des Eaux et Forêts de l'Île de France pour lui faire observer qu'ils avaient l'intention de faire des réparations considérables au calvaire dégradé par l'intempérie des saisons et à la croix qu'une bourrasque de vent avait renversée. Ils désiraient être autorisés à substituer une croix de fer à celles de bois qui ne dureraient qu'une quinzaine d'années. Ils faisaient observer que la vente des arbres subviendrait en partie aux frais que les réparations entraîneraient. Les habitants de Charly demandaient l'autorisation d'abattre les arbres et de les remplacer par d'autres « afin de donner un nouveau lustre à un lieu consacré à la piété des fidèles ».

Cette lettre du pcur, des marguilliers et des notables habitants de Charly ne porte aucune date et les signatures n'y sont pas apposées.

Ces réparations n'ont pas eu lieu et la croix de bois a été remplacée par une semblable.

La croix a été déplacée et plantée à la jonction du petit chemin de communication entre Charly et Nogent et de la route départementale.

En 1830, lorsque le drapeau blanc a été remplacé par le drapeau tricolore, la croix a été peinte des trois couleurs et a ainsi échappé peut être à la démolition, bien qu'on ne fit pas alors la guerre aux emblèmes religieux.

Aujourd'hui il n'y a plus ni croix, ni calvaire.

Les Hospices de Château Thierry, par Ordonnance du 3 septembre 1845, furent autorisés à vendre cette propriété. Elle fut acquise par Armand Tillet qui l'acheta le 29 novembre 1846.

Il la revendit le 21 octobre 1852 à Jean Barthélemy Léné qui est mort le 26 juillet 1858, qui l'avait fait entourer de murs et y avait fait construire un petit pavillon au fond du jardin.

Cette propriété passa entre les mains des héritiers Parnot qui la revendirent le 1^{er} septembre 1872 à M^{me} veuve Frédéric Gratiot. Elle y fit construire la maison de campagne ombragée de deux ormes magnifiques que l'on voit aujourd'hui, et dont les enfants ont actuellement la jouissance.

D^r A. CORLIEU.